

DEC201052DR02

Décision portant nomination de M. Edouard Jobet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR3278 intitulée Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement (CRIOBE)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181907DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n° 3278 intitulée Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement et nommant Mme Annaig Le Guen en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 16/03/2020 ;

Considérant que M. Edouard Jobet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université Perpignan via Domitia du 30/01/2017 au 30/03/2017 (durée 39 heures) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Edouard Jobet, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR3278 intitulée Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement à compter du 01/04/2020.

M. Edouard Jobet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Edouard Jobet est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29/05/2020

La directrice de l'unité
Annaig Le Guen

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du président de l'université Perpignan via Domitia
Xavier Py

